

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux services proposés par l'Agence WEA (« le prestataire ») à tout particulier ou entreprise (« le client »), publique ou privée, qui consistent en l'organisation d'événements à date fixe et de courte durée (noces et banquets, manifestations sportives, loisirs, séminaires, etc.) pouvant inclure, à titre accessoire, la fourniture de biens en location ou à la vente; la création de supports de communication, l'alimentation des réseaux sociaux, le montage de vidéos, la création de site internet, le conseil et la stratégie en communication.

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir comprises et acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des services. Il reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière claire et compréhensible, de toutes les informations listées à l'article L.121-17 du Code de la consommation, disponibles sur le site www.agencewea.com et la documentation commerciale du prestataire.

La signature du devis, valant bon de commande, implique l'acceptation sans réserves du client et son adhésion aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres stipulations éventuelles, notamment toutes conditions d'achat ou de commande, sauf accord dérogatoire préalable et écrit du prestataire.

Tout autre document que les présentes conditions générales, et notamment catalogues, prospectus, publicités, visuels présentés sur le site Internet www.agencewea.com, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Les présentes conditions générales pouvant faire l'objet de modifications sans préavis, les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la signature du devis, valant bon de commande par le client.

Article 2 – Commandes

Les commandes sont considérées comme valables et définitives après établissement d'un devis par le prestataire, dûment signé par le client et accompagné du règlement de l'acompte visé à l'article 4. Toute commande ainsi passée est irrévocable sauf cas de force majeure telle que définie à l'article 7 ou exercice du droit de rétractation par le client consommateur non professionnel dans les conditions prévues à l'article 3.

Les devis sont valables pendant une durée d'un mois à compter de leur date de délivrance.

Dans le cas où le client passe une commande sans avoir payé intégralement ses commandes précédentes, le prestataire se réserve le droit de ne pas l'exécuter, sans que le client puisse invoquer un quelconque préjudice.

ARTICLE 3 - Rétractation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de 14 jours ouvrables à compter de la date de l'acceptation du devis, pour le résilier.

La rétractation est faite soit au moyen du bordereau joint au devis, qui figure également sur le site Internet www.agencewea.com, soit sur papier libre rédigé en termes non équivoques, adressé par lettre recommandée avec avis de réception avant l'expiration du délai ci-dessus.

Une confirmation de la prise en compte de l'annulation de commande sera adressée par nos soins au client dans les quarante-huit heures de la réception de son formulaire de rétractation.

L'Agence WEA s'engage à rembourser le client de la totalité des sommes versées au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle elle a été informé de la décision du consommateur de se rétracter, conformément à la réglementation. Ce droit de rétractation s'exerce sans pénalité ni frais.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux clients professionnels.

Article 4 – Acompte – Paiement du solde

Aucune commande ne pourra être acceptée, sauf convention particulière, à défaut de règlement, à la signature du devis, d'un acompte égal à 40% du montant total des prestations. Les sommes ainsi versées d'avance ne pourront en aucun cas être assimilés à des arrhes et resteront acquises au prestataire à titre de dommages et intérêts en cas d'annulation de commande par le client moins de 30 jours avant la date d'exécution des prestations figurant sur le devis accepté, sauf cas de force majeure.

Toutefois, en cas d'annulation plus d'un mois avant ladite date, l'acompte sera restitué au client sous déduction d'une indemnité forfaitairement fixée à 20% de l'acompte.

Le solde du prix des prestations est intégralement payable le jour de la manifestation organisée par l'Agence WEA, objet du devis, et figurant sur celui-ci.

Le paiement à lieu au comptant, sur présentation de facture, par chèque bancaire ou virement uniquement. Le règlement par carte bancaire ou en espèces n'est pas accepté.

Les prestations des fournisseurs sélectionnés par l'Agence WEA avec l'accord du client devront être réglées directement à ceux-ci (par exemple traiteur) suivant les modalités particulières qui seront indiquées au client au moment de la passation de sa commande. Le cas échéant, il pourra être demandé au client par les fournisseurs le règlement d'un acompte à la commande.

Article 5 – Tarif

Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la passation de la commande. Les prix s'entendent avec la TVA, le Prestataire étant assujéti à cette taxe.

Sauf convention particulière, aucun escompte, rabais, remise ou ristourne ne sera accordé au client par le prestataire.

Article 6 – Défaut ou retard de paiement

A défaut pour le client de payer la totalité du prix à l'échéance, le prestataire lui adressera une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'exécution par le client de son obligation au paiement dans le délai de huit jours à compter de l'envoi de la mise en demeure, toute somme impayée portera **intérêt au plus fort** des deux taux suivants : trois fois le taux de l'intérêt légal ou 5%, et ce à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera en outre due de plein droit par le client (professionnel uniquement) et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Nous nous réservons le droit de demander au client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Article 7 – Responsabilités

Il est expressément rappelé que le prestataire n'agit qu'en tant qu'intermédiaire entre le client et des

fournisseurs de biens et services tiers, choisis d'un commun accord avec le client.

Le client est donc seul responsable du choix des biens et services proposés par ces fournisseurs tiers et déclare avoir reçu de l'Agence WEA les conseils et informations nécessaires et suffisants sur leurs conditions de fournitures de biens et services, leurs capacités et limites de performance.

En conséquence, la responsabilité du Prestataire ne pourra être mise en cause pour d'éventuels dommages directs ou indirects, pécuniaires ou autres, aux personnes ou aux biens, résultant de l'exécution des services et/ou de l'utilisation des biens fournis par ces prestataires extérieurs contre lesquels le client se pourvoira directement.

Article 8 – Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations, tels que les grèves, incendie, inondation, arrêts de production dus à des pannes fortuites, rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable au prestataire ou aux prestataires tiers.

Dans de telles circonstances, le contrat sera alors résilié de plein droit sans indemnité de part ni d'autre à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Article 9 – Informations nominatives

Dans le cadre de ses prestations, l'Agence WEA peut être amenée à collecter et conserver des informations à caractère personnel, dans la stricte mesure où ces données sont indispensables au traitement de la commande.

Conformément à la loi informatique et libertés, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant, en écrivant au prestataire, avec mention de ses nom, prénom et adresse. Le client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de données le concernant, notamment à des fins publicitaires et de sollicitation. Le prestataire s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles concernant le client sans son autorisation et à ne pas conserver ces données personnelles au-delà de dix ans.

Article 10 – Attribution de juridiction

A défaut d'accord amiable, tout différend relatif à l'application des présentes conditions de vente, leur validité, leur interprétation, leur exécution et plus généralement tout litige relatif à la prestation de service, objet du contrat, sera porté devant les juridictions de droit commun.

Le client consommateur non professionnel est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 534-7) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.